REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet, à dix-neuf heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roland MARTIN, Maire, Jean-Marc WEBER, Mmes Valérie GLAENTZLIN, Sabine JUD et M. Christophe SCHALLER, Adjoints, Mmes Nadia SOLE, Nathalie SCHWENDENMANN, Véronique ZIMMERMANN et Céline ARNOLD, Conseillères Municipales, MM. Gabriel GROSS, Arnaud MASSART, Thomas BILLING, Florian FOURQUEMIN et Yvan SCHERRER, Conseillers Municipaux.
ABSENT avec EXCUSE : Néant.
ABSENT sans EXCUSE : Néant.

ORDRE DU JOUR

1/ Election au Sénat : Désignation des délégués du Conseil Municipal
2/ Déroulement de la session du Conseil Municipal à huis clos
3/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 22/06/2020
4/ Divers

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h00 précises.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose de désigner Mme Valérie Glaentzlin en tant que secrétaire de séance, assisté de Mme Marie Stephann, Adjoint administratif, en tant que secrétaire auxiliaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la nomination de Mme Valérie Glaentzlin, Adjoint au Maire, et Mme Marie Stephann, Adjoint administratif.

Puis, l'ordre du jour est abordé.

1° / POINT : ELECTION AU SENAT : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Conformément aux dispositions de l'article R.133 du Code Electoral, le bureau a été constitué de M. Arnaud MASSART, Mmes Nathalie SCHWENDENMANN, Sabine JUD et M. Jean-Marc WEBER, M. Roland MARTIN, Maire, étant Président.

Le Conseil a élu pour secrétaire, Mme Nadia SOLE.

M. le Président a donné lecture :

1/ de l'article transcrit ci-dessus du Code Electoral relatif à l'élection des Sénateurs,
2/ de l'arrêté du Préfet convoquant à cet effet les conseillers municipaux.

ELECTIONS DES DELEGUES

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débats, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des TROIS DELEGUES.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à dix-neuf heures dix minutes. Il a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne …… 14
- A DEDUIRE : bulletins blancs et nuls …… 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés ……. 14
- Majorité absolue ……. 8

ONT OBTENU :

- Mme SOLE Nadia ……. 2 voix
- Mme JUD Sabine ……...12 voix
- Mme SCHWENDENMANN Nathalie ……..14 voix
- M. MARTIN Roland……..14 voix

ONT REUNI LA MAJORITE ABSOLUE ET ONT ETE PROCLAMES DELEGUES :

Mme JUD Sabine, née le 17/02/1965 à COLMAR (Haut-Rhin) qui a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme SCHWENDENMANN Nathalie, née le 13/04/1985 à MULHOUSE (Haut-Rhin) qui a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

M. MARTIN Roland, né le 01/02/1953 à SOULTZ (Haut-Rhin) qui a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

ELECTION DES SUPPLEANTS

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection des TROIS SUPPLEANTS.

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le dépôt des votes a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ……. 14
- A DEDUIRE : bulletins blancs et nuls …… 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés ……. 14
- Majorité absolue ……. 8

ONT OBTENU :

- M. MASSART Arnaud..……14 voix
- Mme GLAENTZLIN Valérie ……...14 voix
- M. WEBER Jean-Marc ……14 voix

ONT OBTENU LA MAJORITE ABSOLUE ET ONT ETE PROCLAMES SUPPLEANTS :

M. MASSART Arnaud, né le 03/08/1988 à SAINT-QUENTIN (Aisne) qui a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme GLAENTZLIN Valérie, née le 10/04/1970 à COLMAR (Haut-Rhin) qui a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

M. WEBER Jean-Marc, né le 28/05/1965 à GUEBWILLER (Haut-Rhin) qui a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS : NEANT.

Les membres du bureau de vote ont signé le procès-verbal de la désignation des délégués du Conseil Municipal à l'élection sénatoriale à dix-neuf heures et vingt-cinq minutes

2° / POINT : DEROULEMENT DE LA SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL A HUIS CLOS :

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-18, M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la séance se déroule à huis clos selon l'article 10 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 et en raison du contexte sanitaire actuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de tenir la séance du Conseil Municipal à huis clos.

3° / POINT : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22/06/2020 :

Le Procès-Verbal de la séance du 22 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

4° / POINT : DIVERS : N E A N T

La séance est levée à dix-neuf heures trente minutes.